



Licenciement économique que dois je faire

Par **novasev**, le **04/12/2009** à **11:59**

Bonjour,

Je suis dans ma société depuis le 2 mars, j'ai quitté mon ancien job pour celui ci. Je suis cadre, mon patron veut me licencier, il me propose à la miable ou un licenciement économique. Sachant que je n'ai pas encore de contrat de travail que dois je choisir sans que nous rentrions en guerre. Je veux simplement avoir droit à des indemnités conséquentes pour pouvoir rebondir sereinement.

Merci d'avance

Par **Julie THOMAS**, le **07/12/2009** à **11:50**

Vous devez avoir au moins un an d'ancienneté pour pouvoir prétendre à toucher des indemnités de licenciement. Néanmoins, votre employeur doit avoir un motif sérieux pour mettre fin à votre CDI. Pouvez-vous préciser ce qu'il vous reproche ?

Julie THOMAS (jthomas.avocat@gmail.com)